

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4890**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition de 10 appartements et de 10 caves dans la copropriété le Terraillon, appartenant à la société Alliade habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 3 février 2014****Décision n° B-2014-4890**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition de 10 appartements et de 10 caves dans la copropriété le Terrailon, appartenant à la société Alliade habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir :

- dans le bâtiment A, escalier 1, situé au 15, rue Guynemer :

- . un appartement de type T4, d'environ 72,21 mètres carrés, situé au 3° étage, formant le lot n° 12 avec les 333/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . une cave, portant le numéro 12 au plan des caves, située au sous-sol, formant le lot n° 196 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . un appartement de type T4, d'environ 63,25 mètres carrés, situé au 4° étage, formant le lot n° 14 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . une cave, portant le numéro 14 au plan des caves, située au sous-sol, formant le lot n° 198 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot ;

- dans le bâtiment A, escalier 2, situé au 13, rue Guynemer :

- . un appartement de type T4, d'environ 72,21 mètres carrés, situé au 5° étage, formant le lot n° 33 avec les 333/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . une cave, portant le numéro 18 au plan des caves, située au sous-sol, formant le lot n° 217 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot .

- dans le bâtiment B, escalier 10, situé au 6, rue Hélène Boucher :

- . un appartement de type T4, d'environ 63,25 mètres carrés, situé au 3° étage, formant le lot n° 485 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . une cave, portant le numéro 7 au plan des caves, située au sous-sol, formant le lot n° 635 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot ;

- dans le bâtiment B, escalier 11, situé au 8, rue Hélène Boucher :

- . un appartement de type T4, d'environ 63,25 mètres carrés, situé au 4° étage, formant le lot n° 497 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . une cave, portant le numéro 9 au plan des caves, située au sous-sol, formant le lot n° 647 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot ;

- dans le bâtiment C, escalier 1, situé au 40, rue Marcel Bramet :

- . un appartement de type T5, d'environ 79,71 mètres carrés, situé au 3° étage, formant le lot n° 678 avec les 414/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- . une cave, portant le numéro 10 au plan des caves, située au sous-sol, formant le lot n° 778 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . un appartement de type T5, d'environ 79,71 mètres carrés, situé au 4° étage, formant le lot n° 681 avec les 414/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . une cave, portant le numéro 13 au plan des caves, située au sous-sol, formant le lot n° 781 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot ;

- dans le bâtiment C, escalier 4, situé au 34, rue Marcel Bramet :

- . un appartement de type T4, d'environ 63,25 mètres carrés, situé au 1er étage, formant le lot n° 707 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . une cave, portant le numéro 14 au plan des caves, située au sous-sol, formant le lot n° 807 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot ;

- dans le bâtiment C, escalier 5, situé au 32, rue Marcel Bramet :

- . un appartement de type T4, d'environ 72,21 mètres carrés, situé au 2° étage, formant le lot n° 722 avec les 333/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . une cave, portant le numéro 9 au plan des caves, située au sous-sol, formant le lot n° 822 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot ;

- dans le bâtiment C, escalier 6, situé au 28, rue Hélène Boucher :

- . un appartement de type T4, d'environ 63,25 mètres carrés, situé au 1er étage, formant le lot n° 732 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- . une cave, portant le numéro 4 au plan des caves, située au sous-sol, formant le lot n° 832 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout situé dans la copropriété le Terraillon à Bron et appartenant à la société anonyme d'HLM Alliade habitat.

Aux termes du compromis, la société Alliade habitat cédera les biens en cause à la Communauté urbaine, libres de toute location ou occupation, au prix de 423 353,90 €, conforme à l'avis de France domaine.

L'acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximal autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 30 juillet 2013, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 423 353,90 €, de 10 appartements formant les lots n° 12, 14, 33, 485, 497, 678, 681, 707, 722 et 732 et de 10 caves formant les lots n° 196, 198, 217, 635, 647, 778, 781, 807, 822 et 832 de la copropriété le Terraillon, situés aux 13 et 15, rue Guynemer, aux 6, 8 et 28, rue Hélène Boucher et aux 32 à 40, rue Marcel Bramet à Bron et appartenant à la société Alliade habitat, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 198 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2138 - fonction 824, pour un montant de 423 353,90 € correspondant au prix de l'acquisition et de 5 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.**